Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212901979-20251201-VP2025120217-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 2 décembre, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 20 novembre 2025

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 21
Votants : 27

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, AUFFRET Annie, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, FRENEY Françoise, HELIAS Pascal, LE LAY Marc, PALUD Isabelle, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, ANSQUER Alain, POQUET David, LAUTREDOU Marie-Cécile, BONNIZEC Audrey, LE BARS Florian, DANSAC Aurélie.

ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : BIOLCHINI Marc-Ange a donné procuration à DRUON Pascal, BOUVIER Claude a donné procuration à STREIFF LE BOZEC Armelle, GUILLOU Jean-Jacques a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, GONIDOU Isabelle a donné procuration à LE COZ Rémy, BILIEC Philippe a donné procuration à COLIN Nathalie, JEZEQUEL Christine a donné procuration à MOULLEC Yvan.

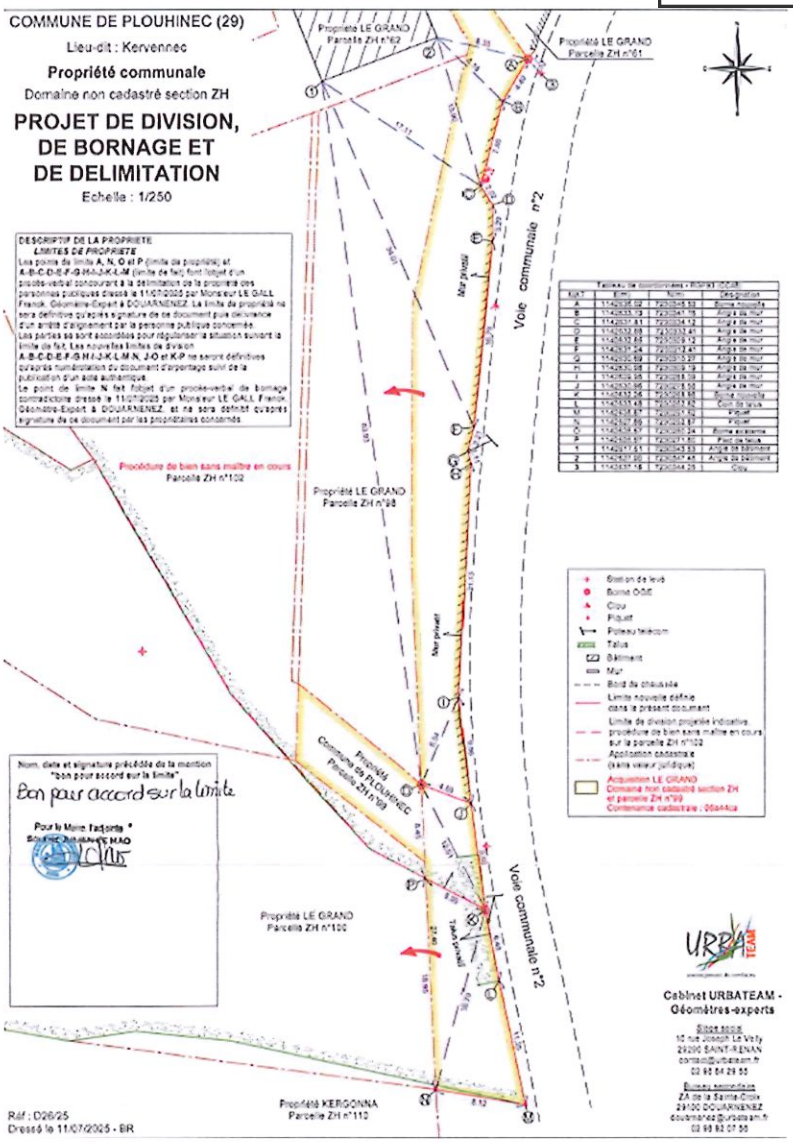
VP/2025/12/02/17 URBANISME – DECLASSEMENT - KERVENNEC

Madame Solène Julien Le Mao propose aux membres du conseil municipal d'opérer le déclassement de l'emprise du domaine public au droit de la propriété Legrand cadastrée ZH 12-52-98-100 suivant le projet de délimitation du Géomètre Expert.

Les travaux d'élargissement de la voirie prévus à l'époque par l'opération de remembrement n'ont pas été réalisés. La limite de fait de la voie communale ne correspondait pas aux limites de propriété.
Le plan de délimitation définit la limite de fait par la ligne A-B-C-D-E-F-G-H-I-J-K-L-M.



Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212901979-20251201-VP2025120217-DE



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'opération de déclassement du domaine public non cadastré à Kervennec comme présentée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération ;
- en l'absence de Monsieur le Maire, autorise la Première adjointe, Madame Solène Julien Le Mao, à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le 2 décembre 2025

Le Maire,

Yvan MOULLEC

MAIRIE PLOUHINEC 29 (Finistère)

La Secrétaire de séance,

Annie AUFFRET